

Cellule presse et communication

Nicolas Vignoles
Portable : 85 87 00
Tél : 24 65 87 - Fax : 24 65 70
Courriel : nicolas.vignoles@gouv.nc

Nouméa, le 4 décembre 2009

URGENT

Communiqué de presse

Le Point sur la grève et le trafic aérien

Par un communiqué de ce jour, la Fédération des fonctionnaires conteste le caractère illégal du mouvement de grève engagé par les pompiers de Tontouta depuis le 30 novembre dernier.

Fort d'une nouvelle analyse juridique, le gouvernement confirme que la grève des pompiers de Tontouta est illégale.

En effet, en application de l'article Lp 371-3 du Code du travail, pour être légale, une grève doit être précédée d'un préavis de grève émanant directement « de l'organisation ou d'une des organisations syndicales représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie » et non de quelques-uns de ses membres.

Le fait que le préavis en question ait été signé par des représentants du personnel appartenant à la Fédération des fonctionnaires ne permet pas de considérer que ce préavis émane de ladite organisation syndicale.

Un courrier a été adressé ce matin à tous les agents concernés leur indiquant que la grève est illégale et leur demandant de reprendre immédiatement leurs fonctions, faute de quoi ils seraient passibles d'une sanction disciplinaire. De fait, ils ont repris leurs fonctions en fin de matinée.

Le trafic aérien doit donc désormais revenir à la normale, au moins jusqu'au 9 décembre prochain, puisque la fédération des fonctionnaires a déposé un nouveau préavis de grève, qui semble régulier cette fois, le 3 décembre dernier.